



HAUTE AUTORITÉ
POUR LA TRANSPARENCE
DE LA VIE PUBLIQUE

DECLARATION D'INTÉRÊTS

en qualité de

Elu régional/La Réunion (04)/Président de Région

NOM : ROBERT

PRENOM : Didier

- Date de nomination ou d'entrée en fonctions : 18/12/2015**
- Date de renouvellement ou de fin de fonctions : .../.../...**

Indications générales

- 1) En vertu de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 susvisée, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.
- 2) En vertu du I de l'article 4 et du I de l'article 11 de la même loi, la déclaration d'intérêts, qui vise à prévenir la survenance des conflits d'intérêts porte sur les intérêts détenus à la date d'élection et dans les cinq années précédant cette date. La déclaration précise le montant des rémunérations, indemnités ou gratifications perçues au titre des éléments mentionnés aux 1° à 5° et 8° de la présente déclaration.
- 3) La mention "néant" doit être portée dans les rubriques non remplies.

Renseignements personnels :

Année de naissance : 26/04/2964

Profession : NEANT

Adresse à utiliser pour le courrier : [REDACTED]

Coordonnées téléphoniques : [REDACTED]

Mail à utiliser pour le courriel : [REDACTED]

*

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination :

Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
Néant	

2° Les activités professionnelles ayant donné lieu à rémunération ou gratification exercées au cours des cinq dernières années :

Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
Néant	

3° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq dernières années :

Identification de l'employeur ou de la structure sociale d'emploi	Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
Néant		

4° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination ou lors des cinq dernières années :

Identification de l'organisme public ou privé ou de la société	Description de l'activité	Rémunération ou gratification perçue
Année: 2014 SPLA MARAINA	PDG ⁽¹⁾	83211 (Montant annuel imposable)
Année: 2013 SPLA MARAINA	PDG	87677 (Montant imposable Annuel)
Année: 2012 SPLA MARAINA	PDG	87677 (montant imposable annuel)
Année: 2011 SPLA MARAINA	PDG	84416 (Montant imposable annuel)
Année: 2015 SEMATRA	PDG ⁽²⁾	0
Année: 2013 SA AIR AUSTRAL	Président du Conseil de Surveillance ⁽³⁾	0
Année: 2014 SA AIR AUSTRAL	Président du conseil de surveillance ⁽⁴⁾	0
Année: 2012 SA AIR AUSTRAL	Président du conseil de Surveillance ⁽⁵⁾	0
Année: 2015 SA AIR AUSTRAL	Président du conseil de Surveillance ⁽⁶⁾	0
Année: 2014 SEMATRA	PDG ⁽⁷⁾	0
Année: 2013 SEMATRA	PDG ⁽⁸⁾	0
Année: 2012 SEMATRA	PDG ⁽⁹⁾	0
Année: 2011 SEMATRA	PDG ⁽¹⁰⁾	0
Année: 2016 SPL MUSEO	PDG ⁽¹¹⁾	0

Commentaires :

¹Démission en tant que directeur Général au 16/10/2014, et renoncement à la rémunération correspondante.

²La SEMATRA est l'actionnaire majoritaire de la compagnie AIR AUSTRAL. Fonction exercée depuis l'origine sans rémunération.

³Pas de Rémunération pour cette fonction (jetons de présence).

⁴Pas de Rémunération. Jetons de Présence.

⁵Pas de Rémunération pour cette Fonction. Jeton de présence.

⁶Pas de Rémunération Jetons de présence. Suite à assemblée Générale mixte du 16 Mars 2015, je n'exerce plus ce mandat.

⁷la SEMATRA est l'actionnaire majoritaire de la compagnie Air Austral. fonction exercée depuis l'origine sans rémunération.

⁸La SEMATRA est l'actionnaire majoritaire de AIR AUSTRAL. Fonction exercée depuis l'origine sans rémunération.

⁹La SEMATRA est l'actionnaire majoritaire de AIR AUSTRAL. Fonction exercée depuis l'origine sans rémunération.

¹⁰la SEMATRA est l'actionnaire majoritaire de Air Austral. La Fonction est exercée sans rémunération.

¹¹Fonction exercée sans rémunération.

5° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination :

Identification de la société	Évaluation de la participation financière	Rémunération ou gratification perçue
CRCA Réunion ⁽¹⁾	2076 €	dividendes à hauteur de 1.3% en 2015.

Commentaires :

¹Parts sociales acquises dans le cadre des prêts (Banque Mutualiste).

6° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin :

Identification du conjoint, du partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou du concubin	Description de l'activité professionnelle
	Chef de Cabinet.

7° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts :

Identification de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
Néant	

8° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination :

Identification des fonctions et mandats électifs	Date de début et de fin de fonction et mandats électifs	Rémunérations, indemnités ou gratifications perçues
Président de Région ⁽¹⁾	Début: 2015 Fin: 2021	26550 (net imposable annuel)
Sénateur ⁽²⁾	Début: 2014 Fin: 2017	49826

Commentaires :

¹Ecrêtement au profit de la collectivité Régionale, compte tenu du mandat de Sénateur.

²net imposable annuel.

9° Observations.



Il est enfin rappelé que le code pénal punit d'une peine de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende le fait d'omettre de déclarer une partie substantielle de son patrimoine ou de fournir une évaluation mensongère de son patrimoine, et d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait de ne pas communiquer les informations et pièces utiles à l'exercice de la mission de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

Peuvent être prononcées, à titre complémentaire de la première de ces peines l'interdiction des droits civiques selon les modalités prévues aux articles 131-26 et 131-26-1 du code pénal, ainsi que l'interdiction d'exercer une fonction publique selon les modalités prévues à l'article 131-27 du même code.

Je soussigné : Didier ROBERT

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration ;

Fait, le 01/05/2016 18:29:41

Signature : Didier ROBERT